



Ouverture du bureau de police Coteaux Kienzler

➔ **Mardi 20 juin 2017 - 11h30**



**CONTACT
PRESSE**

Nina OUMEDJKANE

03 89 32 59 92

06 29 68 13 46

nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

 @mulhouse

 mulhouse.fr

SOMMAIRE



Le contexte	p. 3
Les objectifs du projet	p. 3-4
Signature de la Convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale	p. 5
La police nationale : une action transversale au coeur du quartier	p. 6
La Police Municipale : une présence accrue sur le terrain	p. 7
Les missions du pôle Prévention Sécurité	p. 7-8

Mardi 20 juin 2017 à 11h30, Laurent Touvet, Préfet du Haut-Rhin, Jean Rottner, Maire de Mulhouse, Vice-Président de la Région Grand Est et Paul Quin, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité inaugurent le bureau de police Coteaux Kienzler.

Le contexte

La Direction départementale de la Sécurité Publique a souhaité transférer le bureau de Police nationale de Dornach Ouest vers la zone commerciale des Coteaux. Une proposition a été faite au Maire de Mulhouse d'y créer un bureau mixte associant Police Nationale et Police Municipale dans ce quartier classé Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). La Police Municipale œuvrant déjà dans un excellent esprit de partenariat avec la Police Nationale, la Ville de Mulhouse a validé le projet.

Les objectifs du projet

Première nationale, il s'agit du premier bureau mixte à Mulhouse en ZSP. Cet outil concrétise la réalité d'une complémentarité entre la Police Nationale et la Police Municipale pour proposer à la population un service public de coproduction de sécurité dans un objectif d'efficacité. La volonté est d'offrir aux Mulhousiens la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre en activant tous les leviers. Le bureau fonctionnera comme un commissariat à l'exclusion des gardes à vue.

Créer une offre triple de service public associant :

- les missions de la Police Nationale : recevoir les plaintes, enquêter, auditionner...
- les missions de la Police Municipale : informer la population et lui offrir une police de proximité, en plaçant les agents au plus près pour lutter contre les incivilités du quotidien,
- la présence d'une assistante sociale cinq demi-journées par semaine. Objectif : accompagner les victimes dans la gestion de situations complexes comme les violences faites aux femmes. Ce projet est déployé grâce à une participation de la Ville de Mulhouse et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).



Les effectifs

Le bureau accueillera la présence permanente de 5 agents de la Police Nationale et d'un agent de la Police Municipale. S'y ajoutent les équipes opérationnelles de terrain. Des patrouilles communes se déploieront sur le terrain et le bureau servira de base arrière pour les équipes de police intervenant sur le secteur.

Les installations et le coût

Le bureau est installé dans les anciens locaux de la Caisse d'Épargne rachetés par la Ville de Mulhouse.

Coût total: 375 000 € HT comprenant le foncier et l'aménagement (vitrages blindés, vidéo-protection, dispositif anti véhicule-bélier, aménagement intérieur).

Les financeurs

- État : 201 133 € HT. La mobilisation de l'État intervient dans le cadre de la revitalisation des friches à travers le Fonds national d'aménagement et du développement du territoire,
- Région Grand Est : 70 000 € HT,
- Ville de Mulhouse : 103 867 € HT.

Les travaux ont commencé à l'automne 2016 et l'ouverture au public s'est déroulée le 15 juin. Il sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (sauf le vendredi à 17h).



Signature de la Convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale

Cette signature constitue un moment important pour officialiser le partenariat ancien et sans cesse renouvelé, amélioré, entre la Ville de Mulhouse et la DDSP.

Le maire est chargé de la police municipale, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département.

Les missions des policiers municipaux s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité, ce qui nécessite une étroite coordination avec les services de la police Nationale. Cette collaboration se formalise par la signature d'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État.

La police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune.

Cette convention prévoit les modalités locales de coopération entre la police nationale et la police municipale. Elle formalise l'ensemble des pratiques mulhousiennes, de la coordination aux activités opérationnelles, avec leurs particularités locales : coordinations hebdomadaires, réunion restreinte de sécurité mensuelle notamment. En aucun cas il ne peut être confié à la Police Municipale de mission de maintien de l'ordre.

Pour l'application de cette convention, les forces de sécurité de L'État sont la Police Nationale, placée sous l'autorité de monsieur le Directeur de la Sécurité Publique du Haut-Rhin (DDSP).



La police nationale : une action transversale au coeur du quartier

Le commissariat de secteur au sein du quartier des Coteaux est l'élément avancé de La Direction Départementale de la Sécurité Publique au plus près des habitants de l'ouest de l'agglomération mulhousienne.

Les policiers accueillent ainsi les habitants dans le cadre de leur dépôt de plainte ou de déclaration main courante et procèdent à des enquêtes judiciaires et administratives.

L'activité de cette implantation territoriale de proximité est complétée par la mise en œuvre d'un ensemble de moyens permettant à la police nationale d'exercer son cœur de métier résidant dans la protection des personnes et des biens et le maintien de l'ordre public.

Cette action protéiforme se traduit par la présence 24H/24H de patrouilles sur la voie publique permettant de répondre aux appels d'urgence, de rechercher et d'interpeller les auteurs de crimes et délits, et de préserver la paix publique.



La Police Municipale : une présence accrue sur le terrain

Pour la Police Municipale, ce bureau de police est une nouvelle étape dans la mise en œuvre de sa doctrine d'emploi formalisée en 2013. Cette doctrine vise à renforcer le travail en proximité de la Police Municipale, en mettant les agents au plus près de la population pour lutter contre les incivilités du quotidien, qui sont souvent des actes ne relevant pas du domaine pénal mais du bien-vivre ensemble.

L'objectif est de créer du lien avec les Mulhousiens pour qu'ils contactent régulièrement la Police Municipale lorsqu'ils sont confrontés à ce type de situation, tout en créant du lien avec les personnes sources d'incivilités pour les sensibiliser à la gêne causée au voisinage.

« Je souhaite que la Police Municipale puisse davantage se consacrer à des missions de proximité : lutte contre les incivilités, les nuisances sonores, présence active dans les parcs et jardins tout en maintenant un niveau de disponibilité opérationnelle important à travers les unités spécialisées (contrôles routiers, brigade dédiée au centre-ville, appui à la Police Nationale). » Jean Rottner, Maire de Mulhouse

Les missions du pôle Prévention Sécurité

➔ Les 4 piliers de la méthode mulhousienne

▪ Un choix politique

Un investissement important en dépit de moyens très contraints.

Il s'agit de développer des dispositifs volontaristes pour être prescripteur d'actions auprès des institutions compétentes de l'État, en portant notamment les doléances des habitants, mais aussi un acteur concrètement engagé aux côtés de ces institutions dans la lutte contre les incivilités et la délinquance.

▪ Un choix organisationnel

Le regroupement de l'ensemble des professionnels de la prévention et de la sécurité au sein d'une seule organisation (le pôle se composant de 208 agents), pour une stratégie commune et une action transversale et réactive pour répondre aux enjeux de prévention et de sécurité.



▪ **Un axe de travail principal**

La tranquillité publique des Mulhousiens : de la réponse aux incivilités à la prévention de la délinquance mais aussi la lutte contre la délinquance par l'action de la Police Municipale, en coordination avec la Police Nationale.

▪ **Un double objectif**

Être en capacité de produire :

- **une action multiforme** à même de répondre aux situations vécues par les Mulhousiens, par la mobilisation des dispositifs internes à la Ville et la mise en synergie des partenaires,
- **une analyse de proximité et des outils adaptés** pour consolider et partager les diagnostics et les évolutions concernant les incivilités et la délinquance.

La Police Municipale :

Outre les missions normalement dévolues à la Police Municipale, une convention de coordination Police Nationale/Police Municipale organise une complémentarité optimale entre les services. Elle se traduit, sur le terrain, par des opérations d'assistance commune ainsi qu'une collaboration étroite lors de manifestations d'importance organisées sur le ban communal : à l'occasion de l'ouverture de l'Hôtel de Police en 2016, la collaboration s'est renforcée au niveau des équipements de vidéoprotection financés par la Ville.

- Depuis 2009, une brigade VTT opère sur le centreville (6 agents qui interviennent en roulement pour une présence quotidienne entre 09h00 et 20h00),
- début 2012, une brigade spécialement dédiée au centre-ville de Mulhouse (10 agents) a été créée dans le cadre du projet « Mulhouse Grand centre »,
- mi-2013, dans le cadre du dispositif de tranquillité publique, 8 nouveaux postes sont venus renforcer les effectifs de la Police Municipale et une doctrine d'emploi axée sur la tranquillité publique a été formalisée et mise en oeuvre.

70 policiers municipaux sont présents sur le territoire mulhousien.

